

LA COMMUNE DE PARIS

MONITEUR DES CLUBS

S'adresser, pour toutes les communications, au citoyen SOBRIER, 25, rue Blanche. (Aff. anchir).
L'un des gérants, rédacteur en chef : CAHAIGNE.

ON S'ABONNE A PARIS :
RUE BLANCHE, 25.

	Paris.	Étranger.
3 mois.	6 fr.	9 fr.
6 —	12	18
Un an.	24	36

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, SOLIDARITÉ.



Paris, 18 mars.

Dans notre numéro d'hier, à propos de la grande journée du 17, nous disions : « Aujourd'hui nous vous avons sauvés de la guerre civile, ayez assez de bon sens pour vous en souvenir. »

Les avertissements les plus conciliants, les plus sages ne sont pas toujours écoutés : chacun en prend selon son honnêteté ou sa raison ; et, ce qui est bien pis, certaines gens n'admettent d'autre thermomètre que celui de leur pauvre petit amour-propre. Lorsqu'il faudrait tout mettre en œuvre afin de s'élever au-dessus des mesquineries individuelles, quand il faudrait étendre sa vue, réchauffer son cœur, agrandir son âme, les intérêts nains se débattent dans leur étroit milieu, ils mettent l'univers dans leur chambre ; puis irrités comme les enfants après la punition, ils répandent au dehors leur petite colère ; ils vont lancer la foudre... Heureusement pour tous, le bon sens apparaît et dit en riant à la foule assemblée : « Regardez-les donc, leur tonnerre est de pain d'épice. »

D'autres, mieux rompus à la vie politique, grands hommes, ils se le jurent réciproquement, osent étendre leur cercle d'action jusqu'à la proportion d'une coterie. Hors d'elle plus de salut ; ils le prouvent en style de publicistes mesurés à l'étiage comme les eaux du fleuve. Ils ont tout combiné sagement, tout prévu, tout ordonné ; c'est la science infuse, la loi de l'avenir. — Vient une de ces belles ondées de printemps, de chaleur tempérée, tombant en flots tranquilles, abondante et féconde, abondante au point de submerger doucement ces grands hommes de la coterie dont tout à l'heure le génie semblait avoir marqué la limite du progrès. Qu'un observateur indulgent leur demande alors s'ils ne sont pas mouillés... « Un peu, répondra l'un ; je consens à me sécher au soleil. » — L'autre gardera un superbe silence, comme il convient au génie méconnu... ou roué, ou poureux, selon cette formule : dédaigner, se tenir en garde, ne rien risquer.

Cette attitude nous paraît être la bien proche parente de celle du *Siècle* et du *Constitutionnel*. Interpellés nettement en ce qui concerne MM. Thiers, Barrot, Dufaure et consorts, ils se taisent ou balbutient. Le *Siècle* essaie de raisonner un grand sentiment, et nous devons le dire, il le raisonne assez froidement ; son grand confrère se drape dans ses colonnes, assez épaisses, il faut le croire, pour que le patriarche n'ait pas vu défilier les deux cent mille hommes d'hier. Le *Journal des Débats*, comme l'écolier en pénitence, récite la leçon en pleurnichant. La *Presse* emprunte à un journal du soir le récit des événements de la journée et donne les réponses faites par les membres du Gouvernement provisoire aux patriotiques allocutions des délégués au peuple.

Ailleurs, nos sympathies sont mieux exprimées, plus chaleureusement mises en scène. La *Réforme*, le *National*, la *Démocratie*, le *Courrier français*, le *Commerce*, sont animés du grand sentiment populaire. Seulement, nous croyons que certains d'entre eux restent au-dessous du chiffre véritable en évaluant à cent ou cent cinquante mille le nombre des citoyens rassemblés. A cinq heures du soir, les derniers détachements allant vers la colonne de Juillet atteignaient à peine l'église Saint-Paul, rue Saint-Antoine, et pendant cinq heures l'immense cortège se déroulait en colonnes présentant souvent trente hommes de front marchant au pas accéléré. On peut ainsi calculer la masse totale du cortège. Quant à nous, l'évaluation portée à deux cent mille, comme nous l'avons donnée, nous paraît être plus près du vrai que les autres.

En quittant la colonne de Juillet, les pelotons de peuple se sont dirigés vers le ministère de l'intérieur, où le citoyen ministre Ledru-Rollin a été couvert d'applaudissements mérités à propos d'un discours plein de nobles sentiments et du patriotisme le plus énergique. Au milieu de l'enthousiasme général, un citoyen, patriote éprouvé depuis longtemps et dont nous connaissons le nom, fit entendre ces belles paroles : « C'est aujourd'hui la fête des âmes. » Expression noble, haute et qui restera.

Cependant, la nature physique avait aussi sa voix. Un certain nombre parti depuis le matin sentait le vide de l'estomac, et le disait en riant. En ce moment un citoyen, tenant à la main un pain de 3 centimes, le rompt ; il en met un morceau dans la main qui touchait la sienne, et dit à son compagnon : « Pain de Dieu, donne à manger à tous ! » Puis il ajoute à demi-voix : « Passe-le au voisin. »

Le fragment de pain, accompagné du mot symbolique, eut bientôt parcouru toute la colonne. Ainsi fut établie sur place, sans préparation aucune et par la seule religion du cœur, la communion républicaine, touchante application de la fraternité.

Citoyens français, gardez éternellement le souvenir de la fête des âmes.

Tout notre passé monarchique et révolutionnaire vient se résumer dans ce fait de la centralisation qui rend la France la nation la plus compacte, et, par suite, la plus puissante de l'Europe. C'est à elle que nous devons cette sublime communion du Jeu-de-Paume et des fédérations dont un éloquent historien resuscitait hier encore le souvenir, nos merveilleuses propagandes de la République et de l'empire, notre domination matérielle et morale sur le monde. Depuis

longtemps la France est, pour nous servir de l'expression de Lamartine, un volcan de vérités. Soit qu'elle en jaillisse avec le fracas des tempêtes, soit qu'elle en déborde silencieuse, toujours est-il que son cratère sans cesse ouvert, en dépit de ceux qui voudraient mettre leurs petits obstacles en travers, la verse et ne cessera de la verser sur l'Europe.

Des nations aujourd'hui la première, France, ouvre-leur un plus large chemin. Pour éclairer le monde à ta lumière, Dieu t'a dit : « Brille, étoile du matin ! »

Motre immortel poète national écrivait ces vers le lendemain de 1830, et, quoique des actes déplorables eussent déjà manifesté la tendance réactionnaire du gouvernement de juillet, quoique son œil de prophète, habitué à percer les voiles de l'avenir, eût déjà entrevu les conséquences funestes des principes que l'on se hâta d'introniser, sûr désormais de la victoire, il chantait l'hymne des sociétés futures.

Aujourd'hui que nous avons ressaisi l'avenir, nous ne le laisserons plus échapper. Il faut qu'on ne puisse plus dire de nous : « Français, vous savez vraine, vous ne savez pas profiter de la victoire ! »

A cet effet, il faut organiser la France, organiser la centralisation, c'est-à-dire remplacer l'absorption de toute la France dans Paris par une assimilation rapide de tous les départements à la capitale. On ne peut, en effet, le nier, sous l'ancien régime, les provinces délaissées avaient fini par tomber dans l'atonie. La vie y était devenue froide et terne. La presse, monopolisée par le gouvernement, en butte à une concurrence redoutable, la presse n'avait plus de voix sous cette cloche devenue froide et terne. La presse, monopolisée par le gouvernement, en butte à une concurrence redoutable, la presse n'avait plus de voix sous cette cloche devenue froide et terne. La presse, monopolisée par le gouvernement, en butte à une concurrence redoutable, la presse n'avait plus de voix sous cette cloche devenue froide et terne.

Ce résultat funèbre allait s'empirant de jour en jour. On a dit de Philippe II qu'il eût glacé de son regard le soleil de l'Espagne si la chose eût été possible, comme il chercha à y établir la paix des sépulcres, tout le monde le sait. Par d'autres voies non moins atroces, Louis-Philippe poursuivait le même but en France, et c'est pour l'atteindre qu'il mettait en jeu toutes les ressources que lui avaient léguées le temps et le génie, la concentration de la France dans Paris, une administration étendue sur le pays comme un réseau de poly-pes voraces, suçant partout le sang et la vie, pour nous rendre en échange l'ignominie.

Mais ce qui faisait la force du tyran a causé sa perte. Le peuple de Paris a frappé l'arbre au cœur, et il est tombé.

Reprenons dès aujourd'hui l'œuvre de nos pères. Qu'un étranger ne puisse plus écrire au milieu de nous : « Vous me demandez ce que pensent les départements ; je ne répondrai pas à cette question : je n'ai jamais demandé à mes jambes ce qu'elles pensent. Les jambes sont comme les gendarmes et les gardes municipaux ; on s'accorde à dire que ceux-ci ne pensent pas. Les hommes distingués que je trouve en province me font l'effet de ces bornes milliaires que les Romains plaçaient sur leurs routes pour indiquer l'éloignement de la capitale. »

Étendons la vie sur tous les points du territoire. Que la flamme révolutionnaire dont le foyer est Paris ne circule plus sur la France comme un feu follet imperceptible. Fixons-la partout. Nous obtiendrons ainsi un phare immense qui fera tomber jusqu'aux plus épaisses ténèbres.

Réhabilitons les départements ; il va sans dire que nous repoussons de toutes les forces de notre patriotisme le fantôme de fédéralisme auquel s'attachent encore quelques esprits atardés.

Hier nous applaudissions avec bonheur à la formation d'un club central destiné à relier toutes les sociétés populaires pour concentrer et élever à sa plus haute puissance l'action des masses. Nous venons aujourd'hui compléter cette idée. L'association des clubs rendrait, à notre sens, un grand service en publiant un journal à la portée de tout le monde, qui serait tiré à des millions d'exemplaires, et qui, pénétrant dans toutes les maisons, dans toutes les chaumières, jusqu'aux plus lointaines vallées des Alpes et des Pyrénées, formerait la pâture intellectuelle et morale de tout le peuple français. Les idiomes vivaces qui se maintiennent encore dans une grande partie de la France seraient obligés de se retirer devant cette avalanche de feuilles publiques, et dans quelques années, l'unification de la France se trouverait consommée. C'est là la vraie centralisation, celle que la convention nationale avait en vue et dont elle poursuivait la réalisation dans dans la tempête, celle qui résultera sans peine du concours de tous.

Il appartient au citoyen Lamartine, qui un des premiers a émis cette idée, de profiter de son influence pour la faire descendre dans le domaine des faits.

Actes officiels.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Liberté, Égalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire,

Vu l'ordonnance du 25 novembre 1818, portant autorisation de la banque de Bordeaux ;

Considérant que la loi destinée à proroger la durée de ladite banque n'a pu être votée ;

Attendu que l'autorisation accordée expire le 23 novembre prochain, et qu'il y a lieu de prévenir d'urgence les inconvénients graves qui pourraient résulter de la suspension, même momentanée, des affaires de cet établissement,

Décète :

Art. 1^{er}. La durée de la constitution actuelle de la banque de Bordeaux est prorogée jusqu'aux 31 décembre 1849 inclus.

Art. 2. Les ministres provisoires de l'agriculture et du commerce et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, en conseil de Gouvernement, le 17 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Le ministre provisoire de l'agriculture et du commerce ;

En vertu du décret du Gouvernement provisoire, en date du 2 mars 1848, dont la teneur suit : « Les affaires d'administration courante, qui, dans l'état actuel de la législation, ne pouvaient être réglées qu'au moyen d'ordonnances royales, seront valablement décidées par le ministre provisoire du département auquel ces affaires ressortissent. »

Vu les art. 29 à 37, 40 et 45 du Code de commerce ;

Le conseil d'État entendu,

Arrête :

Art. 1^{er}. La société anonyme formée à Paris sous la dénomination de *Compagnie du canal de Pierrelatte* est autorisée.

Sont approuvés les statuts de ladite société, tels qu'ils sont contenus dans l'acte passé, le 30 décembre 1847, devant M^e Dessaigne et son collègue, notaires à Paris, lequel acte restera annexé au présent arrêté.

Art. 2. La présente autorisation pourra être révoquée en cas de violation ou de non exécution des statuts approuvés, sans préjudice des droits des tiers.

Art. 3. La société sera tenue de remettre tous les six mois un extrait de son état de situation au ministère de l'agriculture et du commerce, aux préfetures des départements de la Seine et de la Drôme, au département de la police à Paris, à la chambre de commerce et au greffe du tribunal de commerce de Paris et au greffe du tribunal de commerce de Montélimar.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin des lois*, inséré au *Moniteur* et dans un journal d'annonces judiciaires des départements de la Seine et de la Drôme.

Fait à Paris, le 16 mars 1848.

Le ministre provisoire de l'agriculture et du commerce, BETHMONT.

Successions vacantes.

ALGER.

Poiré (Jean-François-Antoine), lieutenant-colonel en retraite, décédé le 19 janvier 1848.

Estimation approximative de sa succession, 370 fr.

PONT DE L'OUED KERMA.

Fischer (Irénee), décédé le 18 décembre 1847.

Estimation approximative de sa succession, 6,600 fr.

Nous tenons de source certaine qu'il n'a jamais existé le plus léger dissentiment entre le ministre des finances et le ministre de l'intérieur.

Nous saisissons cette occasion pour prévenir les citoyens qu'ils ne sauraient trop se tenir en garde contre les bruits que les malveillants s'empressent de répandre.

Nous publions sans commentaires le discours que notre collaborateur et ami, délégué près du Gouvernement provisoire, le citoyen Sobrier, a prononcé hier à l'hôtel de ville. Tous les bons patriotes y reconnaîtront les sentiments qui doivent les animer dans les circonstances où nous sommes.

« Les délégués du peuple n'ont nullement l'intention de faire violence au Gouvernement provisoire ; nous avons une entière confiance en lui. »

« Qu'iques délégués : Pas à tous. »

« M. Sobrier : A tous, citoyens ; pas d'exception, pas d'exclusion ; nous avons soutenu le Gouvernement jusqu'à présent, nous le soutiendrons toujours jusqu'à l'assemblée constituante. (Oui, oui, toujours!) »

« La circulaire du citoyen Ledru-Rollin a été approuvée par le peuple ; les départements l'approuveront comme Paris quand ils seront éclairés. »

« Le peuple, vous le savez, a été héroïque pendant le combat, généreux après la victoire, magnanime assez pour ne pas punir. »

« Il est calme, parce qu'il est fort et juste. »

« Que les mauvaises passions, que les intérêts blessés se gardent de le provoquer ! »

« Le peuple est appelé aujourd'hui à donner la haute direction morale et sociale. Il est de son devoir de rappeler fraternellement à l'ordre ces hommes égarés qui tenteraient encore de se maintenir en corps pri-

vilégiés dans le sein de notre égalité. Il voit d'un œil sévère ces manifestations contre celui des ministres qui a donné tant de gages à la révolution.

« Le peuple vient aujourd'hui exprimer sa volonté. Nous avons versé notre sang pour la défense de la République; nous sommes prêts à le verser encore. »

« Nous attendons avec confiance la réalisation des promesses du Gouvernement provisoire. Nous attendons, nous qui manquons souvent du nécessaire. Que le Gouvernement provisoire se rappelle à tout moment qu'il doit pourvoir à la subsistance de tous les citoyens. Qu'il y songe, car le travail manque aujourd'hui. »

« A cette heure, ceux qui marchent contre la révolution ouvertement ou sourdement commettent un crime de lèse-humanité. Le peuple comprend ses droits et ses devoirs. »

« Voyez, citoyens représentants du peuple, ces 200,000 citoyens qui sont là, près de vous, qui vous entourent, qui vous couvrent de leur sollicitude! Ils vous soutiendront, soyez-en convaincus, dans toutes les mesures d'ordre, d'unité et de salut public. En ce moment nos âmes ne forment qu'une âme; c'est la consécration du grand principe *souveraineté-peuple*. »

« Peuple initiateur! belle France, tu n'as point failli à ta mission!... Ton génie, qui en 89 et 93 a détruit le vieux monde, va bientôt compléter son œuvre par l'affranchissement universel de tous les hommes. Alors les peuples seront véritablement frères, et leur devise éternelle sera : Liberté, Egalité, Fraternité, Unité. »

ENCORE LE GÉNÉRAL FEISTHAMEL.

Le général Feisthamel vient d'être nommé commandant du département de la Somme. En présence d'une pareille nomination, on se demande si l'esprit de vertige règne au ministère de la guerre; on se demande si l'intention de ceux qui envoient à un pareil homme est de prêter appui aux quelques turbulents dont les idées mesquines s'imaginent être de force à enrayer le char de la République.

Le général Feisthamel, ancien commandant de la garde municipale, a laissé à Paris des souvenirs odieux. La ruse et l'intrigue, l'astuce et la violence sont les qualités primordiales de ce soldat parvenu par des moyens que nul ne voudrait employer.

Nous ne saurions engager trop vivement le citoyen ministre de la guerre à révoquer sans délai le général Feisthamel, qui devrait lui-même se faire justice. S'il en était autrement, nous nous verrions obligés de reprendre la vie de ce personnage depuis le temps de la charbonnerie, et pour fixer une date, nous commencerions peut-être par la mission secrète donnée à l'officier Feisthamel à propos d'un bataillon qu'on expédia de l'île de Rhé au Sénégal vers le temps de la conspiration de Berton.

A bon entendeur salut.

Le Corsaire, avant les heureux résultats du 24 février, n'avait pas assez de quolibets à sa disposition contre les députés banquetiers qui se rassemblaient autour d'une table pour manger du *veau* et de la *salade* en donnant essor à l'intempérance de leur *patriotisme*, s'est trouvé le lendemain de cette grande journée presque plus républicain que nous. Sa première émotion passée, à l'ombre de l'immense indulgence des vainqueurs, il reprend son fausset légitimiste, et d'un ton doctoral aigre, il donne les conseils suivants au peuple de Paris sur l'emploi de son temps à propos de la magnifique démonstration du 17 février.

« Hier c'était des gardes nationaux qui, au lieu d'employer leur temps à chercher quelques remèdes à la crise, s'assemblaient pour faire une manifestation. Résultat : perte d'une journée sans compter l'échec moral. »

« Aujourd'hui ce sont les ouvriers qui, au nombre de 100,000, se promènent à travers Paris pour faire quoi? Une manifestation? Non, pour perdre 100,000 journées, ni plus ni moins. »

« Ajoutez-y les pertes que ces promenades politiques font éprouver à la Bourse, au commerce, au Gouvernement provisoire, et vous aurez un déficit de plusieurs millions. »

« Le Français est courageux et chevaleresque; il ne craint pas la mort, c'est entendu. Mais il ne s'agit pas de mourir aujourd'hui; il s'agit de vivre pour la patrie. Or, vivre, c'est avoir du crédit et du travail. »

« Il n'y a qu'une mort que nous ayons à craindre, c'est la banqueroute. »

Ce que la France doit craindre, c'est la mort du patriotisme qu'appellent les endormeurs; et quoi qu'en dise le Corsaire, le peuple n'a pas perdu sa journée.

Une magnifique démonstration a eu lieu aujourd'hui à Paris. Dans la journée d'hier, une faible minorité de la garde nationale s'était répandue dans les rues, avait marché vers l'hôtel de ville, en faisant entendre contre le ministre de l'intérieur des cris menaçants. Cet égaré de quelques esprits avait agité la population, et dans tous les rangs du peuple la résolution fut prise de répondre à d'imprudentes manœuvres par une imposante protestation. Dès le matin, les Champs-Élysées étaient couverts d'une foule compacte, et bientôt, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille, un cortège immense s'avancit en ordre et dans tout le calme de la force, faisant retentir les airs de leurs cris d'enthousiasme. Plus de 100,000 hommes étaient réunis dans une même pensée. Après s'être présentés à l'hôtel de ville, où ils furent harangués successivement par plusieurs membres du Gouvernement provisoire, ils se détachèrent par groupes et se dirigèrent vers le ministère de l'intérieur. Le groupe principal, formé d'environ 10,000 hommes, pénétra dans la cour de l'hôtel, portant des drapeaux et poussant des cris de joie.

Le ministre se porta au devant d'eux, et debout, sur le perron, les remercia chaleureusement de leur sympathique démarche.

Il nous est impossible de reproduire les élans d'une véritable éloquence qui répondirent aux acclamations de la foule. Le passage suivant, beaucoup affaibli par mon récit fait de mémoire, a été salué par les plus énergiques applaudissements :

« Vous demandez l'éloignement de l'armée. Sans doute, citoyens, lorsque l'armée se fait l'instrument de la tyrannie, lorsqu'elle se constitue en garde prétorienne, elle mérite la haine des hommes de cœur, des

amis de la liberté. Mais en est-il bien ainsi avec nos braves soldats? Se sont-ils montrés disposés à combattre pour les oppresseurs? Assurément, citoyens, aucun de vous ne doutera de la bravoure de nos soldats, aucun ne doutera de leur force et de leur puissance. Mais, dans les journées de Février, l'armée n'a pas voulu combattre; elle a fraternisé avec nous, et a regardé fuir sans escorte cet aveugle monarque qui voulait resserrer nos chaînes. C'est que l'armée, mes amis, c'est le peuple; les soldats c'est nous, c'est vous, c'est tout le monde. (Brayantes acclamations.)

Voudrez-vous repousser vos frères? voudrez-vous proscrire, mettre au rang des parias des hommes qui sont votre sang, votre âme, une partie de vous-mêmes. (Bravo! bravo!) Non, citoyens, de pareils sentiments d'injustice, de méfiance, d'exclusion, ne sont pas en vous. Faire revivre des classifications, des catégories entre citoyens, serait une déplorable erreur. (C'est vrai! c'est vrai!) Et d'ailleurs, pourquoi a-t-on invoqué l'intervention, non pas d'une armée, mais de deux ou trois régiments? Ce n'était pas pour une autre raison que pour soulager la garde nationale. Nous vous remercions tous de votre zèle; nous remercions la garde nationale tout entière de cette admirable activité qui a maintenu le calme dans la grande cité. Mais nous ne devons pas abuser de votre bonne volonté, et c'est pour cela que nous avons appelé auprès de vous vos frères de l'armée. (Bravo! bravo!)

Élevons donc notre voix en faveur de cette armée; c'est elle qui, dans nos jours d'humiliation, a sauvé l'Algérie l'honneur de la patrie. Pendant que la France, livrée à l'étranger par les gouvernants qui viennent d'être chassés, était exposée à des hontes continues, l'armée missionnaire de la civilisation portait haut le drapeau français et faisait reconnaître à des peuples barbares les grandeurs de notre patrie. (Longues acclamations.) Oubliez donc, mes amis, de fâcheuses méfiances, et vous serez justes, vous serez bons citoyens; vous montrerez que vous êtes tous unis dans une même pensée en criant avec moi : *Vive l'armée!* (Longs cris d'enthousiasme. *Vive la République! vive Ledru-Rollin!*)

Prenant en considération les grands services rendus à diverses époques par la garde nationale, dans la défense du territoire, et le rôle si important qu'elle serait appelée à y jouer au jour du danger, le Gouvernement provisoire a pris la décision suivante :

Les commandants de la garde nationale sédentaire et de la garde nationale mobile de la Seine assisteront, avec voix délibérative, aux séances de la commission de défense nationale toutes les fois que cette commission aura à délibérer sur des questions relatives au service et à l'emploi de ces gardes nationales.

Aujourd'hui, 17 mars, a eu lieu, au palais du Luxembourg, dans la salle des séances de l'ancienne chambre des pairs, la réunion générale des délégués représentant les patrons des principales industries de Paris. M. Louis Blanc a prononcé un discours très-important, que nous reproduirons demain.

Les délégués des différents corps d'état sont invités à se réunir dimanche à trois heures au Luxembourg pour traiter une question importante.

Le défaut d'espace nous force à remettre à demain le compte-rendu de la séance du comité central d'élections, au sein duquel se sont rendues les députations de la plupart des clubs de Paris. Nous instruirons nos lecteurs des mesures importantes arrêtées dans cette réunion.

La *Presse*, à propos des nouvelles étrangères, cite et commente avec complaisance un article du *Times*. Nous répondrons en même temps aux deux journaux, à l'anglais et à celui publié dans Paris.

On nous apporte ce soir au comité central d'élections, salle Molière, la nouvelle suivante que nous insérons sous toutes réserves et sans la garantir :

REVOLUTION EN PRUSSE.

« Un négociant de nos amis vient de nous communiquer une lettre qu'il reçoit de Berlin et par laquelle on lui annonce positivement qu'une révolution vient d'éclater dans cette ville. Le peuple se portait déjà au Palais-Royal pour l'attaquer aux cris de *Vive la République!* Le mouvement s'étend. La France a donné l'exemple, toutes les nations l'imiteront; mais certes on ne pouvait guère s'attendre à voir la Prusse s'emparer la première après nous. Maintenant la Pologne est sauvée! »

Compte rendu des Clubs.

SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME.

(Aux Arts et Métiers.)

Séance du 18 mars. — Lecture du procès-verbal de la séance du 16.

Le procès-verbal est adopté.

Le citoyen Marx demande des explications sur la demande que les délégués des clubs ont faite au Gouvernement, à propos de l'ajournement des élections générales.

Le citoyen Villain, président, répond que la société des Droits de l'homme ayant à l'unanimité moins quatre voix voté l'ajournement des élections, il a dû en porter le vœu au Gouvernement.

Le citoyen président parle ensuite de la manifestation d'hier et recommande aux sectionnaires l'observation du règlement; si tout avait été bien organisé, on aurait, hier, suivi le drapeau de la société sur la place Vendôme et l'on n'aurait point passé sous les fenêtres du citoyen Cremieux.

Le citoyen Leblanc fait part à l'assemblée d'une lettre particulière de Berlin qui annonce que la République a été proclamée en Prusse, et que le roi est en fuite.

Il continue en disant qu'il est essentiel, en effet, que les élections soient reculées, parce qu'il faut que chaque citoyen vienne tous les soirs dans les clubs pour s'instruire.

Le citoyen Aubel demande avec instance l'organisation des sections.

Le citoyen président parle dans le même sens.

Le citoyen Loubinski, Polonais, pour répondre à un citoyen qui a dit que la Prusse était en insurrection et non en république, dit que l'on sait fort bien que le peuple en insurrection le matin proclame la République le soir.

Le citoyen Aubel propose que les sergents-majors soient payés dans la garde nationale.

La proposition est appuyée et mise à l'ordre du jour de demain.

CLUB DE LA LIBERTÉ.

(Rue Jean-Jacques-Rousseau.)

Les citoyens membres du club de la Liberté ont mis hier au soir la candidature de Béranger et de Château-briand en délibération. Celle de notre grand chansonnier a été proclamée par acclamation dans le club de la rue Jean-Jacques, comme elle le sera dans toute la France. On a rendu hommage au génie de Château-briand, à son beau caractère; mais sa candidature a été ménagée, à cause surtout du grand âge du poète, de la longue solitude où il a vécu, en dehors du mouvement des idées populaires et de l'action républicaine.

CLUB DES PROFESSEURS.

Le jeudi 16 mars, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu à la Sorbonne la seconde séance de l'association des membres du corps enseignant. La réunion était fort nombreuse. La grande salle de la distribution des prix était entièrement pleine. Mais il est difficile de se faire une idée de l'étrangeté, de l'incohérence de cette réunion. A côté d'hommes purs, d'hommes connus pour leur républicanisme sincère et éprouvé, du polonais *Yanowski*, rédacteur du *National*, de *Theil*, de quelques autres non moins purs, on voyait sur les premiers bancs les anciens flatteurs de M. de Salvandy et des princes, les provocateurs et les premiers signataires de cette adresse qui, il y a deux mois à peine, fut envoyée à un ministre pour le féliciter de ses actes illégaux. Qu'attendre dès lors de cette réunion? Ce qui est arrivé : un immense scandale donné au pays par les membres du corps enseignant... Toutes les passions les plus basses se sont donné carrière dans cette assemblée; mais celle qui les dominait toutes était l'ambition de parler et de dire... des sottises.

Ainsi nous avons vu un professeur d'histoire, ancien flatteur des princes, oubliant toute convenance, interrompre, dès l'ouverture de la séance, le citoyen *Theil*, qui avait la parole, et chercher, malgré la répression énergique de l'assemblée, à s'emparer violemment de la tribune... Un professeur de physique, très-peu connu il y a un mois pour ses opinions démocratiques, se présenter opiniâtrément à cette même tribune, et pourquoi? Pour faire des fautes de langue qui nous ont rappelés les locutions fameuses d'un maréchal de France... Enfin un ancien coureur d'antichambres ministérielles, flatteur connu même du jeune comte de Paris, entasser propositions sur propositions, sans ordre, sans méthode, partant sans utilité aucune... Plaignons le pays qui confie l'éducation de sa jeunesse à des instituteurs qui en auraient eux-mêmes si grand besoin!

CLUB DES HOMMES LIBRES.

Séance du 17 mars 1848. — La séance est ouverte à 7 heures 3/4.

Le président rend compte à l'assemblée de la réponse du Gouvernement provisoire aux délégués des clubs et de l'immense manifestation du jour. Il donne lecture d'une lettre de M. Lechevalier invitant les membres de l'assemblée à venir prendre part aux conférences par lui ouvertes sur l'organisation du travail.

Le procès-verbal de la séance du 16 est lu et adopté.

Le président donne la parole au citoyen *Alhier*, membre du club des Républicains socialistes sur une proposition relative à la création d'une garde urbaine destinée à remplacer le système de la police des derniers régimes.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

L'ordre du jour appelle la motion du citoyen *Pelet*, relative aux *incapacités électorales* mentionnées au décret contre 1° les individus renvoyés devant la cour d'assises; 2° contre les individus condamnés à la surveillance de la haute police; 3° contre les faillis n'ayant pas obtenu de concordat.

Le citoyen *Collavre* combat la proposition et demande le maintien des incapacités du décret, à l'exception des citoyens condamnés à des peines pour délits politiques.

Le citoyen *Laugier* soutient la proposition du citoyen *Pelet*.

Le citoyen *Gadon* combat la proposition tout en critiquant l'article du décret relatif au failli n'ayant pas obtenu de concordat. Le banqueroutier seul doit être frappé d'incapacité.

Le premier paragraphe de la proposition est mis aux voix et rejeté.

Le deuxième paragraphe est mis aux voix et rejeté.

Le troisième paragraphe relatif à l'exclusion des citoyens faillis, mais seulement déclarés en banqueroute frauduleuse, est mis aux voix et adopté.

Le citoyen *Gadon* a la parole pour développer une proposition tendant à réformer le personnel de l'état-major général de l'armée, et à écarter les officiers généraux, dévoués corps et âme au gouvernement déchu.

Le citoyen *Langran* demande l'ajournement de la discussion de la proposition, qu'il considère comme inopportune.

Le citoyen *Sieurat* a la parole pour un amendement ainsi conçu : « Lors même que les généraux composant le comité de défense seraient mis en disponibilité, ce comité devrait être maintenu comme infiniment utile dans les circonstances actuelles. »

Le citoyen *Laugier* demande la retenue à l'ordre du jour de la proposition. Il faut que l'armée soit épurée quant aux grades supérieurs.

Le citoyen *Langran* demande la mise à l'ordre du jour de demain la question de l'éligibilité de l'armée comme devant rendre inutile la discussion de la proposition.

L'ajournement de la double discussion est fixé à demain.
L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition du club du Progrès démocratique relative à l'organisation du comité central démocratique destiné à servir de centre à tous les clubs.
Le citoyen Laugier repousse cette proposition. Il y a un comité central rue Boucher, il y a des délégués, cela suffit.

La proposition est mise aux voix et rejetée.
Le citoyen Gadon fait une motion en faveur du décret relatif aux mesures prises à l'égard des billets de banque, pour que les coupures soient de 25 francs et que le papier de la Banque ait un cours forcé.
Le citoyen Laugier appuie la proposition.
Le citoyen Lambert a la parole. Il demande que la coupure descende même au dessous de 25 francs.
Le citoyen Fouquet a la parole. — La proposition est quant à présent inopportune. Elle est dangereuse.
Le citoyen Laugier soutient qu'il ne faut pas s'alarmer du passé. Il faut en appeler au présent et seulement au présent. Autre temps autres mœurs.
Le citoyen Gadon demande qu'une commission soit formée pour discuter et préparer la proposition.
Cette commission est composée des citoyens Fouquet, Mortier, Laugier, Sailleite.

Le président, E. LE FÈVRE.
Le secrétaire, COLFAVRE.

CLUB RÉPUBLICAIN DE BATIGNOLLES.

Séance du 16 mars. — La séance est ouverte à huit heures.
Le procès-verbal est lu et adopté.
Le citoyen Jacquelin, qui, dans une réunion du comité électoral de Batignolles, tenue le mercredi 13, avait été accusé et sur lequel on avait fait une enquête sévère, est complètement réhabilité par le club républicain, qui déclare s'honorer de le compter parmi ses membres adhérents.

Le citoyen Angelet déclare avoir pris des informations qu'il veut communiquer à l'assemblée sur le compte des citoyens Pelon et Dormoy, présentés la veille l'un comme chef de bataillon, l'autre comme capitaine d'état-major. On attendra leur présence pour les interpeller.
Le citoyen Laemmens propose le citoyen Herbert comme 2^e chef de bataillon. Ses états de service sont déposés et lus : il a 34 ans de service et 17 années de campagne; il a passé par tous les grades. Il déclare avoir servi tous les pouvoirs, parce qu'il leur avait prêté serment, et jure de mourir pour le soutien de la République. Dans ces jours de lutte il a fait le service de garde national. Interpellé si, en cas de division, il ferait choix de tel ou tel parti, il déclare que, dans ce cas, il obéirait à l'impulsion de la majorité du bataillon. La candidature est appuée.

Le citoyen Pelon, déjà nommé, envoie une lettre par laquelle il déclare se désister de sa candidature en faveur du citoyen Capron, qui se représente aux suffrages. Ce dernier fait est accueilli avec des rires. Le citoyen Capron est absent.
Le citoyen Lamy se présente comme candidat au grade de porte-drapeau. La candidature est repoussée après profession de foi et interpellations.
Le citoyen Damicourt propose qu'on ne choisisse pas seulement les anciens républicains, il demande des modérés. Le citoyen Edmond Frossard réfute l'accusation d'exclusion, mais pense que l'on doit choisir principalement ceux-là qui sont connus.

Le citoyen Stasse demande qu'on ne prenne point de républicains outrés; il voudrait également plus de modération. — Le citoyen Ed. Frossard le réfute également.
Un citoyen propose le citoyen Henry Napoléon; il a combattu en 1850 et est insurgé d'avril. Il est proposé au grade de capitaine d'état-major en remplacement du citoyen Dormoy. Pas d'interpellation. Il demande à être porte-drapeau. Ces deux candidatures sont enfin repoussées par lui, et il est maintenu candidat pour le grade de capitaine de compagnie.
Le citoyen Caillas déclare d'abord, avant de se proposer pour un grade, qu'il a combattu en 1850; qu'envoyé comme colon en Algérie, il a été ennoblé dans le bataillon de la Charte, puis dans les zéphyrs. Il demande seulement à partager les travaux du citoyen Lavinet, qui a proposé hier d'instituer une école de peloton. — Il est porté au grade de capitaine d'état-major.
Le citoyen Dorion propose au grade de capitaine le citoyen Vincent Varenne. Profession de foi; engagé volontaire au 67^e de ligne; il a pris part aux affaires de février. — La candidature est appuée.

Le citoyen de L'École propose le citoyen Edmond Frossard comme capitaine de compagnie. La proposition est acceptée avec acclamation. Profession également approuvée. Interpellé s'il accepte la circulaire de Ledru-Rollin, il déclare l'accepter formellement. — Approuvé! — Le citoyen Noret, employé à la Légion d'honneur, demeurant rue Lemercier 29, demande et appuie sur cette question : « Lequel préférez-vous des deux membres du Gouvernement provisoire, Lamartine et Ledru Rollin? » Violation du règlement, qui défend toute discussion au sujet des actes du Gouvernement provisoire. — Le citoyen Noret demande encore ce que le candidat pense des paroles du citoyen Lamartine, qui désavoue, dit-il, la circulaire Ledru-Rollin. — Même violation du règlement. — Le citoyen Capron fils est signalé comme fauteur de désordres. — Le citoyen Edmond Frossard, ne pouvant parvenir à se faire entendre malgré les prières du bureau, déclare protester de toutes ses forces contre les menées des réactionnaires qui empêchent la libre exposition des principes des citoyens vraiment républicains, tandis qu'elles favorisent les interprétations insidieuses de quelques meneurs.
Vu le désordre dont il ne peut se rendre maître, le bureau se couvre et lève la séance.

Le secrétaire du club,
CH. FROSSARD.

CLUB DE LA FRATERNITÉ UNIVERSELLE.

Séance du 15 mars 1848. — Il est exposé que le décret du 5 mars prescrit les élections dans les cantons. Cette mesure n'aura pas d'inconvénients dans les villes, où les circonscriptions qui répondent aux cantons sont très-rapprochées, renfermées dans leur enceinte; mais il n'en sera pas de même dans les campagnes, où les

distances sont souvent très-grandes, ce qui, pour l'allée et le retour, occasionnera aux électeurs des démarches considérables, pénibles d'abord, de plus coûteuses par le temps et les dépenses qu'elles nécessitent; impossibles enfin, puisque cet éloignement simultané de toute la population virile d'une commune exposerait la société à des désordres, à des malveillances.

N'est-il pas à craindre que ces considérations n'empêchent un bon nombre de citoyens d'aller voter? Alors, les élections ne comprenant pas l'universalité des votes ne seront pas sincères, n'exprimeront pas exactement la volonté de la majorité des citoyens. Autre raison. N'est-il pas à craindre que certains individus ne profitent de ces circonstances pour tirer un parti intéressé des élections, indemnisant exclusivement ceux des électeurs qui paraîtront favoriser leurs projets? Ce seront alors encore des élections de clocher, ce que le décret voudrait empêcher. On pourrait, objectera-t-on, indemniser les électeurs; mais outre que ce serait grever l'Etat de frais considérables, la susceptibilité, l'amour-propre des électeurs y consentiraient-ils?

On le voit donc, le canton ne verra arriver que les propriétaires, les fabricants, les gens riches: les artisans n'y pourront pas venir. Autre inconvénient: c'est que, à cause de la perte de temps qu'entraîne la nomination d'un grand nombre de représentants, on s'est vu dans la nécessité de permettre d'arriver avec des listes toute faites. Qui fera ces listes? A la commune on n'aurait pas à objecter la question du temps, chacun voterait à l'aise et tous voteraient; de plus, dans la commune tous les électeurs, se connaissant, exerceraient l'un sur l'autre cette surveillance morale qui sera encore un frein contre la corruption. Ainsi le vote au canton n'empêchera pas l'influence du clocher; car cette influence, qui répondra qu'elle ne suivra pas de la commune, obéissant à des menées plus ou moins cachées? Ce vote au canton, qui ne remédie pas au mal, aura pour effet certain la privation pour un grand nombre des droits électoraux.

L'assemblée, pénétrée de ces raisons, décide :
1^o Que le Gouvernement provisoire sera prié au nom du club de la Fraternité universelle de substituer dans les élections le vote par commune au vote par canton.
2^o Qu'il lui sera de cette décision faite une communication spéciale.

Passant à la discussion sur les garanties à imposer aux candidats, l'assemblée, considérant que la forme républicaine aujourd'hui unanimement consentie et proclamée par la nation française, ne peut plus être l'objet d'un doute ou d'une délibération, que cette décision prise par tout le peuple ne saurait être révoquée par aucun intermédiaire et voulant donner à cette volonté toute la consécration, toute la force possible.

Arrête :
Le candidat devra se déclarer républicain ;
Il devra de plus prendre l'engagement de soutenir la forme républicaine de tout son pouvoir, de tous ses moyens.

Considérant que malgré les garanties que les électeurs pourront obtenir des candidats, cependant, attendu le nombre des représentants que chaque électeur aura à nommer, attendu l'étendue des circonscriptions électORALES, ces candidats ne pourront pas être suffisamment connus, appréciés de tous,

Arrête :
Le mandat confié aux représentations de la nation pour la première législature est limité ;
Le terme de cette première législature ne pourra pas dépasser trois années législatives ;
Chaque candidat devra s'engager à obtenir de l'assemblée réunie la ratification de cette décision ainsi que de celle :
De l'adhésion motivée des communes à la constitution de l'assemblée avec propositions particulières additionnelles ;
C'est-à-dire que non-seulement la confirmation des travaux de l'assemblée sera déferée aux électeurs, mais encore que ceux-ci participeront consultativement dans les actes à venir, y interviendront indirectement et par anticipation.

Enfin, toujours sous le même considérant :
Que chaque candidat devra s'appuyer d'une caution de moralité délivrée par au moins cinquante citoyens de sa profession.

L'assemblée, statuant sur son nouvel ordre du jour, écarte pour différents motifs les questions :
- De l'entrée à Paris des troupes de ligne ;
- De l'émigration spontanée des capitalistes de la capitale.

Les sentiments de la sympathie et de la reconnaissance la plus vive que nous devons à la milice nationale, qui, en février, a si vaillamment secondé le peuple de Paris, et, en se laissant désarmer, a si noblement cédé à sa volonté, d'une part ; le respect pour la liberté de tous les citoyens français à quelque rang qu'ils appartiennent, d'autre part, ont été les considérants de ces deux décisions.
Paris, ce 17 mars 1848.

Le secrétaire, DOBIGNY,
rue de Sèvres, 19.

Clubs des départements.

CLUB DE LA RUE NEUVE.

Séance du 14 mars. — La séance est ouverte à 7 heures et 1/2. Le président annonce que le scrutin est ouvert pour l'élection d'un bureau définitif. Cette opération commence immédiatement. Chaque citoyen dépose son vote dans une boîte et fait inscrire son nom sur une liste.

A 8 heures, le président fait connaître à l'assemblée qu'un grand nombre de citoyens ayant formé le projet d'une manifestation spontanée contre certaine décision du conseil municipal de Périgueux, les personnes qui voudront se retirer après avoir voté sont engagées à revenir à la séance vers 9 heures.

A 9 heures, le nombre des votants inscrits n'étant que de 115, l'assemblée décide, sur la proposition de son bureau provisoire, que le scrutin ne sera fermé qu'après le vote de 500 personnes au moins.

Un membre du bureau prend la parole pour protester, tant en son nom qu'au nom de ses amis, contre le projet d'une manifestation populaire en faveur des nouveaux commissaires que le gouvernement vient d'adjoindre au citoyen Dusolier et que le conseil municipal de Périgueux a cru devoir s'arroger le droit de

repousser : « Evidemment, dit l'orateur, la municipalité a commis une illégalité en protestant contre un acte gouvernemental qu'il ne lui appartient pas de juger. Elle est coupable d'un abus de pouvoir, et une protestation solennelle de la part de la population est nécessaire; mais, quelle est la voie la plus sage à suivre en pareille occurrence?.. Le peuple doit-il se transporter en masse au domicile du citoyen Dulac, et lui témoigner, par une ovation bruyante, qu'il blâme la décision prise par le conseil municipal?.. Mais il y aurait plusieurs dangers à adopter ce genre de protestation. — D'abord, qui pourrait garantir que tout se passerait avec ordre, avec calme, avec dignité?.. Et si le moindre désordre avait lieu, les ennemis du peuple ne le signaleraient-ils pas comme une preuve palpable que nous sommes des hommes de désordre?.. Il ne faut pas leur fournir d'armes : c'est bien assez qu'ils aient la calomnie à leur disposition.

« Une adresse que tous les citoyens signeraient ne conviendrait-elle pas mieux, sous tous les rapports? Ce mode de manifestation n'aurait-il pas quelque chose de plus solennel, de plus digne et de plus durable qu'un transport tumultueux à l'habitation du citoyen commissaire Dulac? »

L'orateur propose de rédiger une adresse qui serait soumise à l'approbation de l'assemblée, à la séance du lendemain, et présentée ensuite à la signature de tous les membres du club. — Il termine en déclarant qu'une manifestation bruyante, telle que celle projetée, serait complètement désapprouvée par le citoyen Dulac, qui n'est point venu dans nos murs avec une mission de désordre, mais avec une mission de paix, d'ordre et de concorde.

Un citoyen s'élève avec énergie contre la décision prise par le conseil municipal, qu'il accuse d'agir sous l'impulsion d'une pensée contre-révolutionnaire. Il engage le peuple à ne pas se laisser menter, à faire acte de puissance, sous peine de se voir mis encore une fois de côté et oublié pour longtemps. Une ovation publique, selon l'orateur, est un acte énergique, de nature à faire réfléchir ceux qui se sont permis de contrôler illégalement deux nominations faites par le Gouvernement. Des protestations signées ne sont rien. Tous les citoyens ne savent pas signer; une feuille de papier disparaît facilement; mais le souvenir d'une ovation imposante reste.

Le membre du bureau qui a porté le premier la parole répond qu'il n'y a qu'une voix pour protester contre la décision du conseil municipal, mais qu'il serait dangereux de faire une manifestation bruyante, qui fournirait des prétextes aux calomnieux du peuple, et à laquelle on peut suffisamment suppléer par une manifestation écrite.

Un citoyen déclare qu'il donne son adhésion complète à la manière de voir du préopinant, en ce qui regarde le projet d'une manifestation qui serait nécessairement tumultueuse; mais il ne croit pas qu'une adresse puisse avoir le résultat qu'on paraît en attendre. A son avis, l'assemblée devrait être uniquement appelée à décider, par un vote, si elle blâme ou appuie la conduite du conseil municipal.

Un citoyen : Mais tout le monde est d'accord pour blâmer.

Un autre citoyen, chef d'atelier, bien connu des ouvriers, exhorte ses amis à s'abstenir de toute manifestation bruyante.

La discussion se prolonge. Enfin, le citoyen qui a le plus insisté pour qu'une ovation ait lieu demande formellement que l'assemblée décide par un vote si elle se transportera ou non, son bureau en tête, au domicile du citoyen Dulac.

Un ami du citoyen Dulac déclare qu'il a été chargé par ce fonctionnaire de faire connaître qu'une ovation serait désapprouvée par lui.

Le président, après avoir consulté ses collègues, déclare que le bureau ne croit pas devoir prendre sur lui de faire voter l'assemblée en masse sur la proposition qui est faite. Le bureau provisoire a une mission difficile à remplir. Le mandat qu'il a reçu est trop sérieux pour qu'il puisse accepter la solidarité d'un acte qui compromettrait évidemment la cause du peuple et fournirait à ses ennemis un prétexte de le calomnier. — En conséquence, le président déclare le débat clos, et qu'à la séance du lendemain un projet de protestation sera présenté à l'approbation de l'assemblée et signé séance tenante.

Un citoyen prend la parole pour demander de nouveau que la question soit jugée par assis et levé; mais les cris à l'ordre étouffent facilement sa voix.

Sur la proposition du président, l'assemblée désigne trois de ses membres à qui la boîte contenant les votes devra être confiée jusqu'au lendemain, à sept heures du soir, moment où le scrutin sera rouvert. — Cette boîte, scellée et cachetée, est remise immédiatement aux trois délégués, puis la foule s'écoule paisiblement.

Etranger.

ALLEMAGNE.

On transporte des troupes de Berlin à Cologne; 1500 hommes passent chaque jour par Hanovre. On annonce provisoirement 6,000 hommes, qui seront peut-être portés à 12,000.
— Par ordonnance du 14, le roi de Prusse a convoqué la diète réunie pour le 27 avril.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 15 mars :
« Notre triomphe commence!
« Tous les ministres ont reçu leur démission. MM. Luzac et Thorbecke sont chargés de présenter au roi un nouveau choix de ministres.
« Le roi accordera toutes les légitimes demandes de la nation.
« Le lâche et fatal système de conservation est renversé; il est tombé pour ne plus se relever.
« On assure que M. Van Doorn, ministre d'Etat et vice-président du conseil d'Etat, et un des principaux coryphées de ce système, recevra également sa démission.
« Voilà donc le commencement du triomphe des principes libéraux en Hollande.
« Honneur au roi qui cède à temps aux vœux du peuple, et se place à la tête du mouvement! Vive la réforme! »

PRUSSE.

On écrit de Halle (Prusse), le 12 :
« Plus de 10.000 hommes de troupes prussiennes occupent la frontière de Saxe; ils sont principalement dirigés contre Leipsick. »

POLOGNE.

On écrit de Posen, 10 mars, à la *Gazette des postes de Francfort* :

« Les Polonais ne veulent plus se contenter de concessions; ils demandent le rétablissement de leur ancienne patrie. Il est incertain s'ils voudront attendre le cours des événements ou s'ils auront recours à de nouvelles levées de boucliers. Ils sont en grand nombre dans notre ville; ils semblent très-calmes. Leur réunion est au bazar, où ils s'occupent probablement du projet de l'avenir. Nos autorités sont sur le qui-vive, car c'est précisément ce calme apparent, cette conduite réfléchie qui leur font craindre une explosion. Notre police développe beaucoup d'activité; les postes sont doublés, des piquets de cavalerie et d'infanterie sont en permanence, de nombreuses patrouilles parcourent continuellement les rues.

« On assure que dans une réunion secrète, les Polonais ont distribué des proclamations insurrectionnelles. Il paraît qu'ils ont en vue de s'emparer des arsenaux de la landwehr. On a expédié des troupes considérables aux endroits où se trouvent ces arsenaux. On assure que la garnison de Posen sera augmentée de troupes allemandes. Nous avons reçu aujourd'hui des nouvelles du royaume de Pologne. Les forces militaires y sont déjà de 60 à 80.000 hommes. On ignore encore en Pologne la révolution de Paris; les feuilles étrangères n'y pénètrent pas, et tous les voyageurs sont retenus quinze jours aux frontières, sous prétexte qu'il faut envoyer leurs passeports à Varsovie.

« Lorsque ces voyageurs entrent dans l'intérieur, il leur est enjoint, sous les peines les plus sévères, de ne point parler de politique; des espions suivent leurs pas. Les habitants du royaume de Pologne ignorent aussi ce qui se passe en Italie; les gazettes de Varsovie insinuent à leurs lecteurs que, par suite d'un traité de commerce conclu entre l'Autriche et Modène, un nombre considérable de troupes autrichiennes a été envoyé en Italie. En ce moment même on publie à Posen un avis portant que la garnison sera augmentée de 4.800 hommes, lesquels seront logés dans l'intérieur de la forteresse et chez les principaux propriétaires. »

ANGLETERRE.

Les meetings populaires pour adresser à la France des félicitations sur la glorieuse révolution du 24 février et des vœux pour l'affermissement et la prospérité de la République se renouvellent dans toutes les parties de l'Angleterre. Dans ces derniers jours, s'en est tenu successivement à Edimbourg, à Birmingham, à Paisley, à Bath. Dans ces divers meetings on a adopté l'envoi d'une adresse à la nation française et d'une pétition au parlement en faveur de la charte du peuple.

A Bath, plusieurs orateurs ont vivement insisté pour le maintien de la paix entre la France et l'Angleterre, et la foule s'est séparée en applaudissant à ce cri de ralliement lancé du haut de la tribune populaire : *République pour la France! — Constitution pour l'Angleterre!*

Mais la plus importante de ces manifestations est sans contredit celle qui a eu lieu mercredi dernier à Birmingham. Ce meeting avait été annoncé longtemps à l'avance par une proclamation du comité chartiste, affichée dans tous les quartiers et portant en tête ces mots : *Révolution française. — Glorieux triomphe des Français.* « Hommes de Birmingham, disait cette proclamation, assistez au meeting public qui doit avoir lieu le 13 mars, afin d'adopter une adresse à la nation française, à ce peuple brave et généreux qui a fait tant de sacrifices pour la cause de la liberté; montrez au monde que vos sympathies sont pour tous ceux qui luttent pour la liberté, les intérêts des classes industrielles de toutes les nations étant identiques. Le meeting a aussi pour but de rédiger une pétition à la législature, afin d'obtenir la complète, loyale et libre représentation du peuple. »

Une foule considérable se pressait dès midi au lieu indiqué pour la réunion, et le meeting s'est ouvert sous la présidence de M. Baldwin, membre du conseil municipal. Plusieurs discours ont été prononcés, et tous ont exprimé les plus vives sympathies pour la France et sa glorieuse révolution. Nous nous bornons à citer les paroles suivantes adressées à l'assemblée par son président, M. Baldwin :

« Je me réjouis, a-t-il dit, de la révolution arrivée en France, non-seulement pour ce pays, mais aussi pour l'Angleterre, car il est impossible que la France jouisse longtemps de la liberté sans que bientôt elle s'étende à l'Angleterre. Il faut que nous ayons la charte et un gouvernement à bon marché. La révolution de France a déjà profité à l'Angleterre. Sans elle, nous aurions eu l'impôt de 3 pour cent sur le revenu.

« Je félicite le Gouvernement provisoire d'avoir aboli la peine de mort pour délits politiques. Cela est noble. Qu'a fait le duc de Wellington quand son armée environnait Paris? A-t-il protégé les auteurs de délits politiques? Non. Il a laissé fusiller le maréchal Ney. Je dirai seulement que j'aimerais mieux être un républicain français que le duc de Wellington. »

Faits divers.

On nous prie d'insérer la lettre suivante :

Toury (Eure-et-Loire), le 8 mars 1848.

Monsieur le rédacteur du journal le *Siccle*,

Par votre numéro 66 du 7 mars, vous accusez la garde nationale d'avoir refusé main forte à la gendarmerie.

Vous avez été mal informé.

J'ai reçu une lettre de monsieur le maire le 4 mars à midi, demandant un poste de garde nationale de nuit.

A sept heures du soir, le poste était établi, et aucun n'avait manqué à l'appel; depuis cette date chaque jour le service se fait avec empressement.

Depuis 1844 j'ai l'honneur de commander la garde nationale et la subdivision des sapeurs-pompiers de

cette commune; je n'ai qu'à me louer du respect qu'ils portent au devoir du service et à l'obéissance des ordres qu'ils reçoivent.

Agréez, monsieur, l'assurance de mon dévouement.

Le capitaine commandant,
MILACIER-BRUNEAU.

— Par suite des événements qui ont eu lieu à l'hôtel de ville, le général commandant général de la garde nationale a fait afficher dans Paris l'ordre du jour suivant :

« Citoyens de la garde nationale,

« Vous avez pour mission de maintenir l'ordre et d'affermir la République par votre énergie.

« C'est en donnant l'exemple de l'union que vous ferez respecter un Gouvernement fondé sur les principes de l'égalité et de la fraternité.

« Quelques-uns d'entre vous ont fait hier une manifestation qui, dans les circonstances où nous sommes, pouvait faire naître des doutes sur leur dévouement et leur patriotisme; mais vous avez donné trop de gages à la cause démocratique pour que vos intentions puissent être suspectes. Que ceux qui ont été égarés par de sourdes menées se tiennent en garde contre les hommes qui voudraient les pousser sur la place publique pour les faire servir d'instrument à leurs colères impuissantes, à leurs passions vaincues.

« Voyez le peuple! il souffre, mais il a foi, et il attend. Pendant le combat il a été héroïque, confiant; après la victoire, il a fait respecter tous les droits. Aujourd'hui encore, sa modération égale son courage. Non, il ne veut pas d'inégalité; il est au niveau de toutes les positions, de toutes les gloires; c'est par lui et pour lui qu'a été faite la révolution: que vos rangs lui soient ouverts, et qu'il ne soit plus question d'hommes d'élite, mais seulement d'hommes élus par la voix de tous.

« La monarchie écroulée sous le feu des barricades a laissé derrière elle des mécontents qui pleurent sur le budget: que ceux-là restent dans l'isolement!

« Quant à vous, travailleurs dévoués, ouvriers par le bras ou par l'intelligence, marchez unis sous le même drapeau. Encore une fois, c'est par l'union que vous ramèneriez le travail dans les ateliers, la confiance dans l'industrie, et que vous constitueriez sur des bases inébranlables cette grande unité nationale qui défiera toutes les factions du dedans et tous les ennemis du dehors!

« Vive la République!

« Le général commandant supérieur,

H. COURTAIS. »

— *Avis à la garde nationale mobile.* — Au moment des élections, il est bon de prévenir les citoyens que d'après l'ordonnance ils doivent choisir dans leurs rangs les chefs pour les commander; que les officiers et sous-officiers ne leur ont été adjoints par l'ordonnance que comme instructeurs et organisateurs; que leurs véritables chefs sont ceux qu'ils choisissent eux-mêmes dans leurs compagnies. L'état-major seul est nommé par le Gouvernement.

— M. Bergeron est nommé commissaire général des départements de l'Aisne et de la Somme; il part ce soir avec MM. Eugène Nyon et Léclancher.

— M. Vignerte aîné, commissaire du Gouvernement dans les Hautes-Pyrénées, est parfaitement secondé dans tout ce département. Il a adressé aux citoyens une proclamation qui exprime les meilleurs sentiments et qui fera aimer la République par toute la population.

— Dans la vue de seconder l'élan patriotique qui se manifeste avec tant d'ardeur sur tous les points de la France, le ministre de la guerre rappelle que les engagements volontaires sont ouverts pour tous les corps de l'armée.

Ainsi, tout Français réunissant les conditions exigées par la législation en vigueur pour être admis sous les drapeaux de la République peut se présenter au commandant du dépôt de recrutement de son département pour obtenir, s'il y a lieu, le certificat d'acceptation avec lequel il sera admis, par le maire du chef-lieu de ce ton, ou à Paris par le maire de son arrondissement, à contracter un engagement volontaire, afin d'entrer immédiatement dans les rangs de l'armée appelée à défendre glorieusement notre indépendance et nos frontières si elles étaient menacées.

— Un journal allemand, *Oberlander Bot*, que nous recevons à l'instant, contient la nouvelle qui suit :

« La Hongrie s'est déclarée indépendante de l'Autriche et a proclamé la république. »

— Aujourd'hui a eu lieu le convoi du brave citoyen Borla, Italien, mort le 13 mars des suites de ses blessures, reçues le 24 février au Palais-Royal. Un grand nombre d'Italiens escortaient le martyr de la liberté à sa dernière demeure; le drapeau italien flottait dans leurs rangs entre deux drapeaux de la République. Le cortège, ayant rencontré sur toute la ligne des boulevards les citoyens qui venaient de la grande manifestation de l'hôtel de ville, a été salué des cris de : *Vive l'Italie!* auxquels les Italiens répondaient, les larmes aux yeux, par ceux de : *Vive la France! Vive la République!* Le convoi a ensuite fait le tour de la colonne au milieu de mêmes manifestations d'enthousiasme. Au cimetière, une allocution d'un Italien, le citoyen Pieri, a été suivie de cris de mort contre l'Autriche et de ceux de : *Vive la République italienne!* Le citoyen Marie Fournier a remercié les Italiens au nom de la France. Les honneurs militaires ont été rendus par un détachement de la 1^{re} compagnie du 5^e bataillon de la 6^e légion. Le capitaine Lbonoré, commandant du détachement, s'est inscrit en tête d'une souscription que les Italiens ont ouverte pour ériger un modeste monument à leur compatriote. Les offrandes seront reçues chez les citoyens Pieri, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 4; Castellino, rue de la Fidélité, 7; et Kriebig, rue Saint-Denis, 256.

— On nous écrit ce qui suit :

« Le duc et la duchesse de Montpensier ne sont pas partis pour l'Allemagne, comme l'annoncent aujourd'hui plusieurs journaux, mais bien pour l'Espagne, et ils débarqueront à Saint-Sébastien, où le duc d'Alhucema est allé les recevoir.

« Ce n'est pas tout. Isturitz, qui a quitté Paris avant-hier, se rendant à Londres, en sa qualité d'ambassadeur de la reine Isabelle II, est chargé, par le ministre Narvaez, de se concerter avec les représentants de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse et de l'Angleterre,

à l'égard de la conduite que l'on devra suivre vis-à-vis de la République française. Narvaez se fait fort de la mettre à la raison, pour peu que les puissances du Nord veuillent bien venir à son aide, et qu'elles commencent par envoyer à Madrid leurs ambassadeurs respectifs, en reconnaissant ouvertement la reine Isabelle. »

— On annonce que M. de Châteaubriand a pleuré de joie en apprenant que la République avait été proclamée. — Le chantre des *Martyrs* a reproduit alors son beau mot à Armand Carrel :

« Si mes sympathies d'enfance sont acquises à une race de rois déchus, ma raison de penseur et mon cœur de citoyen appartiennent à la République, cette reine de l'avenir. »

— Comme nous ne doutons jamais de la loyauté de ceux mêmes qui furent nos ennemis, nous publions avec plaisir et sans aucune arrière-pensée la lettre suivante; elle honore son auteur et devra servir de leçon aux gens qui n'ont rien appris.

A Monsieur le Rédacteur en chef du *COURRIER FRANÇAIS*.

Monsieur,
Des agens de désordre ou de véritables fous essaient, dit-on, de jeter la perturbation dans la société, en arborant des couleurs, en poussant des cris qui rappellent les différents passés qui ont divisé la France depuis quarante ans.

Ils n'obtiendraient d'autre résultat que d'armer les citoyens les uns contre les autres, de pousser aux plus déplorables excès. Unissons-nous contre eux; que le bon sens public et le ridicule en fasse justice.

Il faut se mettre en garde, cependant, contre les bruits exagérés ou inventés que l'on répand pour semer l'inquiétude.

Que les hommes qui, comme moi, sont de bonne foi et sans arrière-pensée, et ils sont plus nombreux qu'on ne le pense, se mettent en avant pour combattre les faux bruits, pour déjouer les perturbateurs qui voudraient provoquer au désordre et donner des prétextes pour faire douter de la sincérité des hommes d'honneur.

La France, plus que jamais, a besoin de tous ses enfants; que la fraternité ne soit pas un vain mot. Si des jours de danger arrivaient pour la France, c'est aux premiers rangs, devant l'ennemi, que les anciens partis doivent se donner rendez-vous.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

H. DE LA ROCHEQUELEIN,
ancien député.

Paris, 17 mars 1848.

— Avant-hier, lorsque le décret du Gouvernement donnant cours forcé aux billets de la banque de France fut affiché dans Paris, un commerçant se présentait en toute hâte rue la Vrillière pour l'encaissement d'une somme de 1.000 fr. qu'on lui refusa. Le pauvre homme ressortit furieux, et s'élança comme un forcené au milieu d'un groupe de citoyens : « C'est une indignité! s'écriait-il; c'est une horreur! On ne veut pas m'escompter ce billet de mille francs, et je n'ai pas un sou pour aller déjeuner. Je ne puis pourtant pas payer un déjeuner mille francs!... Le Gouvernement m'assassine! Je vais mourir de faim, messieurs! etc., etc. »

Un citoyen présent, dont nous regrettons de ne pouvoir dire le nom, répondit : « Vous pouvez aller déjeuner, monsieur; je vous prie de vivre assez pour reconnaître que le Gouvernement n'a pas pris la peine de vouloir vous assassiner. Quand vous aurez de la monnaie... Je vous salue, monsieur. » Et ce citoyen partit laissant une pièce de 3 fr. dans la main du commerçant pétrifié. N'avait-il pas fait peut-être, le commerçant, une réclame déguisée?...

— Le citoyen Genty, ex-sergent de ville, nous écrit afin de protester contre la supposition qu'on pourrait faire qu'il accède aux manœuvres carlistes signalées dans un de nos derniers numéros. Nous enregistrons avec plaisir cette protestation pour le bénéfice de celui qui la fait, et nous souhaitons que son exemple ramène ceux qui ont pu se laisser égarer.

— Les citoyens blessés dans les journées de février, qui désirent être soignés aux Tuileries, transformées en hôtel des invalides civils, adresseront par écrit leurs demandes d'admission au conseil médical de l'hôtel, guichet du pont National, au citoyen directeur Imbert.

— Les citoyens E. David et Rigaud, d'Arras, nous écrivent pour nous annoncer qu'ils nous font tenir le programme d'un comité électoral dont la majorité appartient aux jésuites. Nous n'avons pas reçu ce programme.

Quant aux moyens à prendre afin d'éteindre la mauvaise influence des jésuites, il suffit de former un club dont les membres devront se mettre immédiatement en rapport avec le comité central que nous annonçons dans notre numéro du 18 courant.

Les citoyens E. Davin et Rigaud devront trouver une assistance toute fraternelle auprès des rédacteurs de *l'Impartial*, qui sont, mieux que personne, à même d'indiquer les bonnes mesures.

— Il est d'une grande utilité de faire connaître à nos concitoyens le fait suivant :

Les sieurs de Cuendias, Philippeaux et Jubes y Cerquida ont créé sous le gouvernement déchu une société collective et en commandite dite le *Messager-Omnibus*, rue du Faubourg-Saint-Denis, 50, au capital de 1.500.000 fr., représenté même par des actions de cinq fr. chacune. Cette société n'a jamais été constituée sérieusement; cependant il y a quelques jours encore le sieur de Cuendias, gérant, sur la promesse qu'il faisait d'accorder des fonctions rétribuées dans la société, recevait des mains de malheureux ouvriers différentes sommes à titre de cautionnement et contre lesquelles sommes il remettait des promesses d'actions d'une valeur tout à fait nulle. Aussi, sur la demande formelle de l'unanimité des créanciers, la faillite de la société a été prononcée suivant jugement du tribunal de commerce de la Seine, le 14 mars courant. En outre, une plainte en escroquerie portant plus de trente signatures, a été déposée au parquet des commissaires du gouvernement près le tribunal de la Seine.

Ce de Cuendias se dit homme de lettres, Espagnol, libéral, etc., etc.

L'un des gérants, rédacteur en chef : CAHAIGNE.

Imprimerie Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2.